

Le 31 janvier 2025

Décision de la Présidente n° : 06-2025

Objet:

Approbation de l'avenant n° 1 du marché de travaux pour l'aménagement mode doux – route des Troques à Chaponost

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE DE LA CCVG

La Présidente de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Commande Publique ;
- Vu la délibération n°2020-31, en date du 6 juillet 2020, relative aux délégations consenties en application des dispositions des articles L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT ;
- Considérant l'attribution par une décision de la Présidente n° 57-2024 du marché d'aménagement modes doux de la route des Troques à Chaponost à l'entreprise COLAS (69800 Saint Priest);
- Considérant la nécessité de réaliser des ajustements lors de l'exécution des travaux qui ont une incidence sur les prix et le montant du marché ;

DECIDE

Article 1:

• d'ajouter dix prix nouveaux au bordereau des prix unitaires et d'augmenter le montant du marché.

Montant du marché avant avenant :

- Taux de la TVA: 20,0 %
- Montant HT: 392 064,40 €
- Montant TTC: 470 477,28 €

Montant de l'avenant : - Taux de la TVA : 20,0 %

Montant HT: 34 147,10 €
Montant TTC: 40 976,52 €

Communauté de Communes de la Vallée du Garon

Parc d'activités de Sacuny 262 rue Barthélémy Thimonnier 69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72 contact@cc-valleedugaron.fr

Nouveau montant du marché:

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 426 211,50 €
- Montant TTC : 511 453,80 €

- % d'écart introduit par cet avenant : 8,71 %

• De signer cet avenant et tous les documents nécessaires à sa bonne exécution ;

Article 2 : Le Directeur Général des Services et Monsieur le Chef du Service Comptable de Givors sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire.

Fait à Brignais,

La Présidente,